

8 MARS 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA Femme, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des Femmes.

Alors que l'égalité salariale est inscrite dans la loi depuis 1972, force est de constater, qu'à travail égal, les salaires des Femmes sont inférieurs de près de 25% à ceux des Hommes. Chaque jour, c'est comme si les Femmes arrêtaient d'être payées à 15h40, et ce, que ce soit dans le privé ou dans le public !

REVALORISER LES METIERS ESSENTIELS

Une sage-femme, recrutée à BAC +5 dans la fonction publique hospitalière finira sa carrière avec un salaire inférieur de 17% à celui d'un-e ingénieur-e hospitalière.

A la DGFIP, alors que 50% des inspecteurs (cadre A) sont des inspectrices, seul-es 25% des directeurs (cadres A+) sont des directrices.

Dans le premier cas, la grille indiciaire des sages-femmes ne reconnaît pas leurs qualifications et responsabilités au même niveau recrutement se fasse au même

Dans le second cas, c'est le

Depuis le début de la crise Covid, prédominance féminine ont été en première ligne : Infirmières, Aides-Soignantes, Aides à Domicile, Employées de la grande distribution, agentes d'entretien

La CGT se bat pour que ces métiers soient revalorisés. Cela

passé notamment par la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises.

La technicité déployée pour l'exercice de ces métiers doit être reconnue.

Dans le privé, l'Etat doit imposer la renégociation immédiate des classifications des métiers à prédominance féminine pour garantir une revalorisation des grilles.

Il se doit de faire la même chose dans la Fonction Publique. Par exemple, les infirmières françaises ont un salaire inférieur de 9% au salaire moyen français alors qu'en Allemagne, elles sont 10% au dessus du salaire moyen allemand.

qu'un-e ingénieur-e bien que le niveau.

plafond de verre qui s'applique.

de nombreuses professions à





TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE LUNDI 8 MARS RENDEZ VOUS PLACE MASSENA À PARTIR DE 14H

VIOLENCES, HARCELEMENT, SEXISME AU TRAVAIL : STOP !

Ouvrières, employées ou cadres, les femmes sont toutes confrontées au sexisme et aux violences dans le travail. Cela a notamment pour conséquence de remettre en cause leur professionnalisme, les assignant à une position d'infériorité, à des tâches subalternes.

Trop souvent, c'est la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, pas l'agresseur.

En 2019, la CGT, avec la Confédération Syndicale Internationale, a gagné l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail, la 190e convention de l'Organisation Internationale du Travail.

Pour qu'elle s'applique, il faut qu'elle soit ratifiée par la France et qu'elle s'accompagne de la mise en place de nouveaux droits :

- Sanction pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention ni de dispositif interne de signalement (comme ce que la CGT a obtenu à TF1).
- Formation de tous les RH, personnel, et sensibilisation de la CGT a obtenu à la Tour Eiffel
- Protection des victimes, y interdiction de licenciement, droits géographique ou fonctionnelle choisie.

Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et de plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination.

Le 8 mars, syndicats et associations féministes appellent à une grève féministe pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie. »

Le 8 mars, femmes et hommes, faisons grève, manifestons pour dénoncer les inégalités salariales !



managers, représentant·es de tous les salariés (comme ce que ou à la CAF).
compris de violences conjugales : à absences rémunérées, à mobilité

